



Nos coordonnées : 4, rue Croix-de-Seguey - 33000 Bordeaux
(anciennement 7, cours du Chapeau rouge)

Téléphone : 05 33 05 03 52 - bordeauxbridgeclub@gmail.com

Consignes

Pour la prise de Licence, Renouvellements et Adhésions

31/08/2024

LICENCE

La licence n'est obligatoire que pour les tournois homologués F.F.B.

Votre première licence offerte !

Vous n'avez jamais été licencié ? Profitez d'une année de licence gratuite. La licence FFB, valable pour une saison, sera offerte par le club lors de toute nouvelle création de licence.

Tout membre d'un club de bridge, affilié à la Fédération Française de bridge doit être **licencié à la Fédération**.

Vice versa, on ne peut pas s'affilier directement à la FFB sans passer par un club.

Chaque année, on perd sa licence et son adhésion au club.

La licence est valable une saison, du **1er juillet au 30 juin**, elle permet de participer aux compétitions homologuées par la Fédération et comprend une assurance responsabilité civile qui couvre la pratique du bridge et les risques pouvant survenir lors de ces compétitions.

Elle doit être renouvelée chaque année auprès du **bordeaux bridge club esprit des lois**. Le numéro de licence attribué à chaque nouveau joueur le suit pendant tout son parcours de bridgeur. Ce numéro est indispensable pour s'inscrire et accéder à l'espace licencié du site de la FFB.

La licence est versée à la FFB en totalité.

Au début de chaque saison (1er juillet), notre club bordeaux bridge esprit des lois est habilité à acquérir les licences de nos adhérents ainsi que les renouvellements.

PRISE DE LICENCE

La demande sur le mail du club bordeauxbridgeclub@gmail.com

Toute demande de licence effectuée sur le mail du club doit être suivie de l'envoi d'un paiement correspondant au plus tard le lendemain au Secrétariat adhésions, 4, rue Croix-de-Seguey - 33000 Bordeaux qui transmettra.



Nos coordonnées : 4, rue Croix-de-Seguey - 33000 Bordeaux
(anciennement 7, cours du Chapeau rouge)

Téléphone : 05 33 05 03 52 - bordeauxbridgeclub@gmail.com

ADHESIONS

Demande d'adhésion par courrier postal

Elle est possible mais il est préférable d'utiliser :

- La feuille d'inscription en JPEG



que vous aurez préalablement imprimée chez vous. Elle est à remplir et apporter au 4, rue Croix-de-Seguey à Bordeaux avec le montant correspondant.

Demande d'adhésion sur le site internet

<https://bordeauxbridgeclub.club.ffbridge.fr/>

Toute demande d'adhésion effectuée sur le site internet du club par l'intermédiaire du formulaire d'inscription, doit être suivie de l'envoi d'un paiement correspondant au plus tard le lendemain au Secrétariat adhésion, 4, rue Croix-de-Seguey 33000 Bordeaux qui transmettra.

Elle peut être aussi directement réglée au club. L'adhésion ne sera effective qu'une fois le paiement reçu.

Les demandes expédiées sur papier doivent être correctement écrites et le support doit être celui disponible sur notre site internet. Le secrétariat retournera au club tout bordereau incomplet ou illisible.

REGLEMENT PAR CHEQUE :

Le règlement doit être obligatoirement joint à la commande, à l'ordre du Bordeaux bridge club EDL, et le tout remis au club ou envoyé au secrétariat BBC EDL – **4, rue Croix-de-Seguey - - 33000 BORDEAUX.**

Pour tout autre règlement (tickets, repas, livres SEF...), joindre un chèque séparé.